

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## GROUPE ADINFO

### 1. Préambule

Le Groupe Adinfo a pour activité principale la vente de matériels informatiques et de logiciels ainsi que les prestations d'installation, paramétrage, maintenance, assistance.  
C'est dans ce cadre que le Client a eu communication des présentes conditions générales de vente.

### 2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités de ventes des biens et services proposés par la société. Elles régissent toutes les étapes nécessaires à la passation de commande et au suivi de la commande entre les parties contractantes.

Elles sont complétées le cas échéant par des conditions particulières en fonction des prestations ou interventions réalisées par le prestataire.

### 3. Opposabilité

La société se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Elles s'appliquent alors aux commandes passées postérieurement à leur mise en ligne.

### 4. Conclusion du contrat

Sauf convention contraire dans le devis, le contrat est réputé formé et prend effet entre les parties à la date de réception par la société de la commande du client.

### 5. Obligation des Parties

D'une façon générale, le client et le prestataire s'engagent à collaborer activement afin d'assurer la bonne exécution du contrat.

Chacune des parties s'engage à communiquer toutes les difficultés dont elle aurait connaissance au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour permettre à l'autre partie de prendre les décisions nécessaires

Le client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage aussi à prévenir le prestataire de tout changement concernant les informations, données, documentations fournies.

#### 1) Obligations du client

Le client s'engage pendant toute la durée du contrat à :

- Coopérer de manière active et régulière avec le prestataire
- Mettre à la disposition du prestataire les informations nécessaires à la réalisation de la prestation
- Mettre les représentants du prestataire en relation avec toutes les personnes concernées par la réalisation des prestations

#### 2) Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission. Cette obligation ne saurait constituer une obligation de résultat.

### 6. Prix

Les conditions tarifaires du prestataire relatives à la fourniture des services sont prévues dans le devis du prestataire.

### 7. Conditions de paiement

L'acceptation du devis, doit s'accompagner du paiement d'un acompte tel qu'indiqué dans le devis.

Le paiement du solde des prestations doit être effectué dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture

En cas de défaut de paiement à échéance, les sommes dues donnent lieu à un intérêt de retard basé sur le taux BCE majoré de 10 points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros

---

## **8. Livraison/recette /réserve de propriété**

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

La société conserve l'entière propriété des Produits objets de la vente, jusqu'au paiement total effectif de l'intégralité du prix en principale et accessoires du Devis.

---

## **9. Garantie**

Le prestataire garantit les services fournis conformément à la commande.

Le matériel bénéficie de la garantie légale pour vices cachés. Les matériels sont couverts par la garantie constructeur si elle a été souscrite.

---

## **10. Résiliation**

Le client pourra résilier le contrat moyennant un préavis de trois (3) mois

Le prestataire peut mettre fin aux Services fournis au client en cas de manquement par le client à ses obligations au titre du contrat

---

## **11. Propriété intellectuelle**

Les logiciels, données, documentations, procédés, méthodologies, technologies et documents appartenant au prestataire utilisé dans le cadre de la mise en œuvre des services restent la propriété exclusive du prestataire.

Propriété et utilisation des licences et logiciels : le client reconnaît sur le logiciel concédé l'entière propriété de l'éditeur. L'éditeur confère au client par l'intermédiaire du prestataire un droit d'utilisation personnel du logiciel.

---

## **12. Responsabilité - Assurance**

Le prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la société AIG

En aucun cas, le prestataire ne sera tenu pour responsable des dommages indirects liés à l'intervention du prestataire.

---

## **13. Confidentialité**

Chaque partie s'engage à préserver la confidentialité des informations confidentielles échangées.

---

## **14. Non sollicitation**

Chacune des parties renonce, sauf accord écrit préalable à faire directement ou indirectement des offres d'engagement à un collaborateur de l'autre partie ayant travaillé dans le cadre des services. Cette renonciation est valable pendant une durée de 2 ans à compter de la fin du présent contrat.

---

## **15. Données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi informatique et liberté n°78-17, le client dispose de la qualité de responsable de traitement dans le cadre de l'exécution du contrat

Le prestataire s'engage à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection, la sécurité, la confidentialité des données personnelles qui lui sont transmises par le client

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, le client dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles.

---

## **16. Force Majeure**

La responsabilité du Groupe Adinfo ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

---

## **17. Litige**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.